

Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Alex

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Emilie Jalle en qualité de
d'agent administratif au sein de la Commune
d'Alex, déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 3 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur Jalle Emilie Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Dingy-Saint-Clair

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Beissière Coralie en qualité de
Agent territorial au sein de la Commune
DINGY-ST-CLAIR, déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

1 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;

1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;

le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.

mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maillys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur Beissière

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the agent mentioned in the document.



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
La Balme de Thuy

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) BAILLON Ludvine..... en qualité de
Adjoint territorial..... au sein de la Commune
de la Balme de Thuy....., déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 1 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
La Clusaz

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Alexandra LE GAL en qualité de
Assistante administrative au sein de la Commune
LA CLUSAZ, déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

2 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;

1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;

le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.

mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / ~~Monsieur~~ Alexandra LE GAL Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Le Bouchet Mont Charvin

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Emily BUGNICOURT..... en qualité de
secrétaire de mairie..... au sein de la Commune
du Bouchet-Mont-Charvin....., déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 2 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur Bugnicourt.....

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT

Bugnicourt

Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Le Grand-Bornabd

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Virginie FAVRE..... en qualité de
Assistante Service urba..... au sein de la Commune
Grand-Bornabd....., déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 3 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Maïlys SAINT-AGNE', written over a horizontal line.



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Les Clefs

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) CHAPUIS Catherine..... en qualité de
Maire de la commune..... au sein de la Commune
LES CLEFS....., déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 3 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur CHAPUIS Catherine Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Ch Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Les Villards sur Thônes

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Lydie Finney-Dumoulin en qualité de
agent au sein de la Commune
Les Villards sur Thônes déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 1 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur Finney-Dumoulin

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de Manigod

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) CHAUSSON Stéphane en qualité de Maire au sein de la Commune MANIGOD, déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 1 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur CHAUSSON Stéphane

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Saint-Jean-de-Sixt

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Thibault Turbin..... en qualité de
Responsable Urbanisme..... au sein de la Commune
de Saint-Jean-de-Sixt....., déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 1 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

~~Madame / Monsieur~~ Turbin.....
Thibault

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Serraval

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Stéphanie VALLA en qualité de
secrétaire générale au sein de la Commune
de Serraval, déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

- 1 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur Stéphanie VALLA

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT



Thônes, le 15 septembre 2025.



A l'attention de la Commune de
Thônes

Nos références : GFB/BF/AB

Affaire suivie par : Aline BRETON - ☎ : 04.50.19.10.05

Objet : Décharge de remise de documents relatifs à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis

Je soussigné(e) Madame HORVATH Nédine en qualité de
agent administrative au sein de la Commune
de THÔNES, déclare avoir reçu de la part de la CCVT :

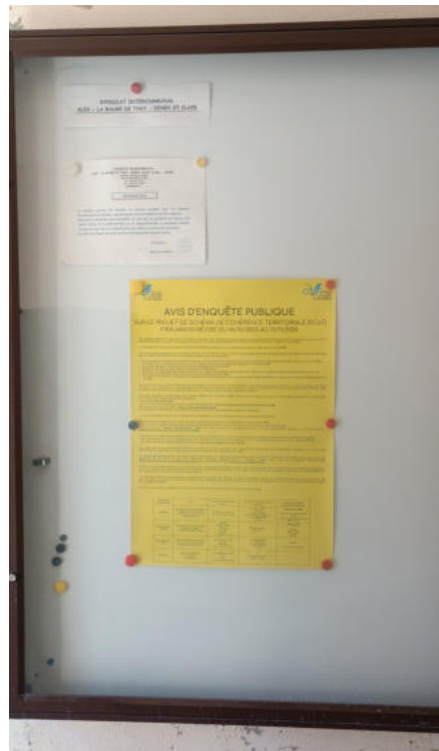
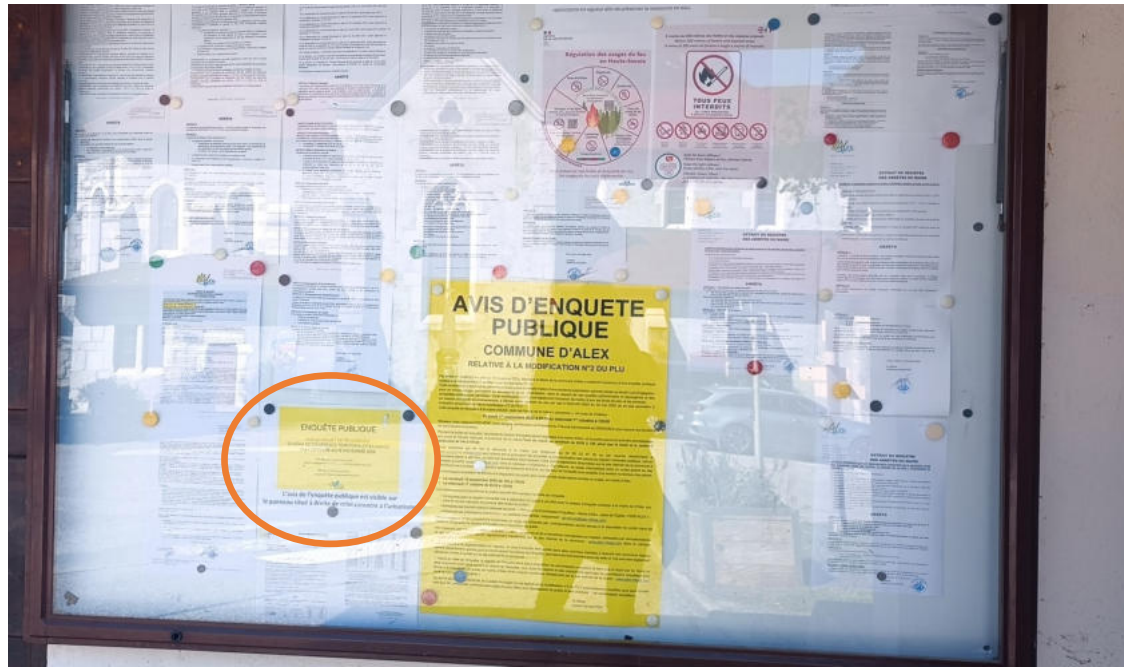
- 3 affiche(s) "Avis d'enquête publique", au format règlementaire ;
- 1 copie de l'arrêté de Monsieur le Président de la CCVT relatif à la mise à l'enquête publique du SCoT Fier-Aravis ;
- le tableau récapitulatif des permanences du Commissaire enquêteur du 6 octobre au 12 novembre 2025.
- mention des textes qui régissent l'enquête publique

NOM de l'agent de la CCVT ayant déposé le dossier :Maïlys SAINT-AGNE

Madame / Monsieur

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT





21

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
 COMMUNE LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Le conseil municipal de la commune de Le Bouchet-Mont-Charvin a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

Le projet municipal est défini par l'annexe 1. Le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

Le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
 SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DES VALLÉES DE THONES

Le conseil municipal de la commune de Le Bouchet-Mont-Charvin a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

Le projet municipal est défini par l'annexe 1. Le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

Le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
 COMMUNE LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Le conseil municipal de la commune de Le Bouchet-Mont-Charvin a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

Le projet municipal est défini par l'annexe 1. Le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

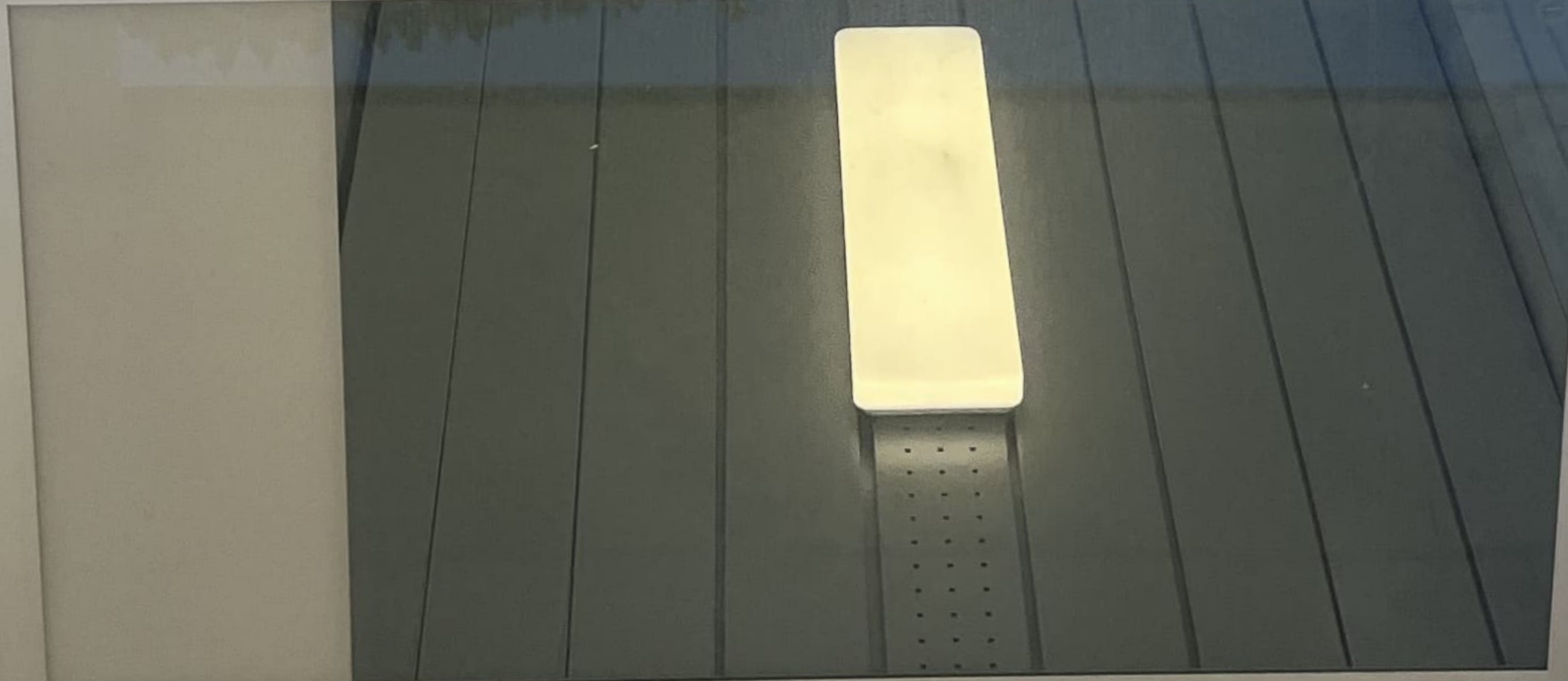
Le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation et à la démolition des portions du chemin dit du Crêt aux Fozières, ainsi qu'une portion de la route communale au lieu-dit la Savatte.

Marché hebdomadaire
 DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025

Place de la République - Buvette - Stand

DE 10H30 A 18H

Choisissez votre CCAS au Bouchet-Mont-Charvin



**LE BOUCHET
MONT-CHARVIN**

Les services administratifs
de la Mairie du Bouchet-Mont-
Charvin vous accueillent, de
14h à 17h30,
les mardis, jeudis et vendredis.

Pour les dossiers d'urbanisme :
uniquement sur rendez-vous.

Pour nous contacter :
Mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr
Téléphone : 04.50.27.50.77 : mardi, jeudi
et vendredi de 14h à 17h30.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
FIER-ARAVIS REVISE DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

COMMUNE LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la désaffectation au déclassement
et à l'aliénation des portions du chemin rural au lieu-dit de
Banderelle «chemin de Banderelle» et «chemin des sangliers» ; à
la désaffectation, au déclassement et à l'aliénation des portions
du chemin rural dit du Crêt aux Pézières ; ainsi qu'une portion de
la voirie communale au lieu-dit la Savatte.

Par arrêté municipal en date du 1^{er} septembre 2025, le maire de la commune du Bouchet-
Mont-Charvin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la désaffectation, au
déclassement et à l'aliénation, au lieu-dit de Banderelle « chemin de Banderelle » et à la
désaffectation, au déclassement et à l'aliénation « chemin des sangliers » ; à la désaffectation,
au déclassement, à l'aliénation des portions du chemin rural dit du Crêt aux Pézières ; ainsi
qu'une portion de la voirie communale au lieu-dit la Savatte.

Monsieur Georges CHAMOLIX a été désigné commissaire enquêteur par arrêté ARR_2025_050
du 1^{er} septembre 2025.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du 10 novembre au 27 novembre 2025, aux jours
et heures habituelles d'ouverture du secrétariat les Mardis, jeudis et Vendredis de 14h à 17h30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie du Bouchet-Mont-Charvin, le lundi 10
novembre de 14 h à 16h, et le 27 novembre de 14h à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre
d'enquête publique déposé en mairie, par courrier à transmettre à Monsieur le commissaire-
enquêteur Mairie du Bouchet-Mont-Charvin 21 route de Semvaz 74230 LE BOUCHET-MONT-
CHARVIN, ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliquelbouchet-mont-charvin.fr.

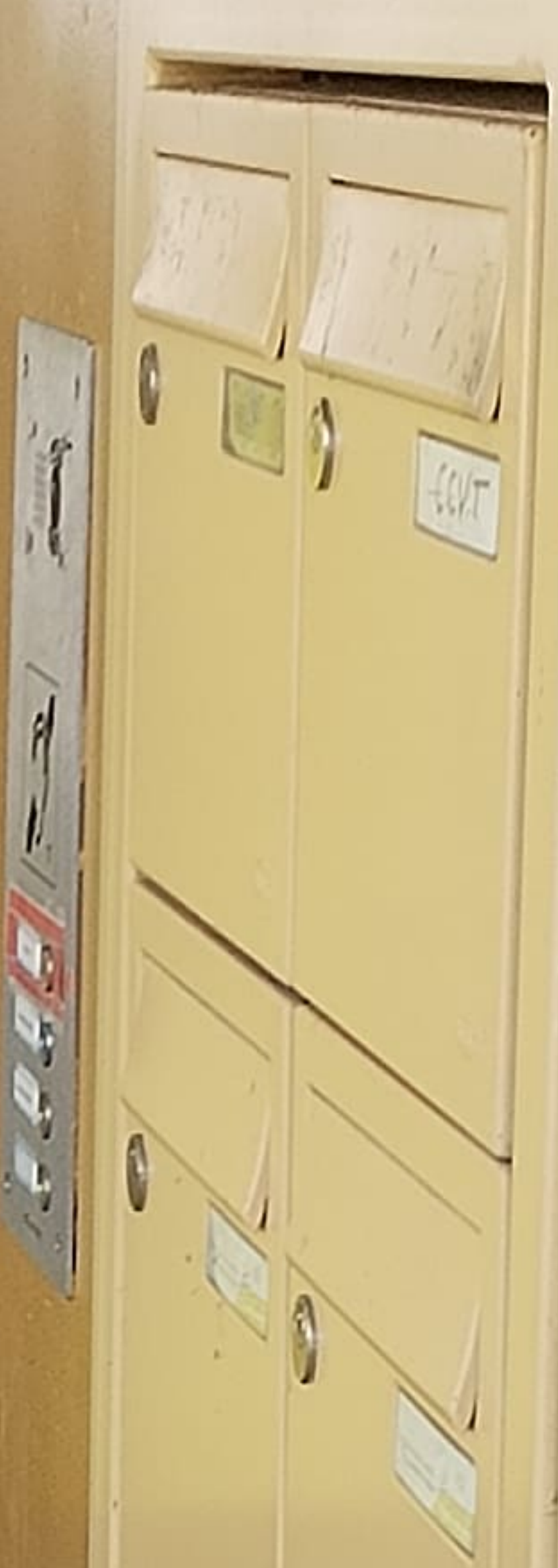


Document posted on the glass door, partially obscured by the yellow poster.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)
PIERRE-VALENTIN REVISÉ DU 04/10/2015 AU 10/11/2015

POUR RENTRER
VEUILLEZ UTILISER
→

ER
nella
mbre &
tembre





Communauté de Communes
des Vallées de Thônes



PÔLE
MÉDICO-SOCIAL



CHANTIER DE LA MAIRIE DE DINGY
55 Place de l'église - Dingy-Saint-Clair

Maître d'Ouvrage:
Mairie DINGY
55 Place de l'église
Dingy-Saint-Clair

Maitre d'œuvre: **ALPES CONTRÔLES**
2108 avenue des Vallées
13000 Puy
tel: 04 79 49 58 13

BET structure: **PLANTIER**
23 rue du Juvet
78000 ANNECY

Architecte d'intérieur: **valérie eckhoff**
architecte d'intérieur

Lot	Entreprise
1. Electricité	MENILLOD ELECTRICITE - PULSAT
2. Chauffage sanitaire ventilation	ELTZ
3. Menuiseries ext	Clément SABL
4. Plomberie - Revêtements muraux	EMP (Entreprise Mendotrice Puyssot)
5. Revêtements sols souples	A.P.M.
6. Monte-personne	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY
7. Flocage	Etablissement COQUARD
8. Menuiseries - Agencements	SLP bois
9. Gros œuvre	LATHUILLE BTP

Ce chantier est réalisé avec le soutien de:

Syane **haute savoie** **La Région**

Design réalisé par le branding pour les pros: contact@syane.com



59

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Sur le projet de construction d'un bâtiment municipal
à Dingy-Saint-Clair

Le projet de construction d'un bâtiment municipal est soumis à l'avis public. Vous pouvez consulter le dossier de concertation et déposer vos observations jusqu'au 15/08/2024.

Le dossier de concertation est accessible sur le site internet de la mairie de Dingy-Saint-Clair.



MAIRIE
DE DINGY ST-LEU



1876

Liberté

Egalité

Fraternité

55



59

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui portera sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le 'Projet d'Aménagement et de Développement Durables' (PADD) et déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer et appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie générale d'usage et de dynamique pour le territoire ;
- Spécifier, comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer la capacité des Vallées de Thônes au moyen de modalités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable.

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le dossier de révision du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-4 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été soumis à l'avis du Tribunal Administratif (TA) de Grenoble (TA) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version papier :
- en version électronique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
- sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>

Les points de consultation sont disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le dossier est consultable dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;
- d'une part sur support papier, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête : par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ; ou par voie électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des représentations organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-dessus, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, sera soumis à l'avis du Tribunal Administratif (TA) de Grenoble, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil municipal en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de documents relatifs au dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au site de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui le composent.

Communes concernées	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Personnes du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	Fin octobre 2025 09h - 12h 22 octobre 2025 13h - 21h (hors midi) / 14h - 17h 12 novembre 2025 13h - 17h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 17h30 Jeudi : 9h - 17h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINTE-VALLE	Mairie de SAINTE-VALLE 87 route du Grand Barmond 74430 SAINTE-VALLE	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 13h - 17h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/



La Communauté de communes
DES VALLÉES DE THÔNES
vous accompagne

POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

HABITAT DÉGRADÉ

ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

ASSAINISSEMENT

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET D'AIDES FINANCIÈRES

**UN NUMÉRO UNIQUE
POUR L'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT**

Document administratif



ENTRÉE

OCTOBRE
FESTIVAL DES LOU TAMBOURNI
SAMEDI 4 OCTOBRE
À PARTIR DE 11H
TERRAIN DU REMPAS CASCADE
LA BALME DE THUY

Catégorie Animations sportives Repas

ASSOCIATION « LES CYCLAMENS »
LA BALME DE THUY
LOISIRS ET INCIENTIVE
LES MARDIS 7/16 - 14/11 - 16/12/2025

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
FIER ARAVIS REVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

La Communauté de communes
DES VALLÉES DE THONES
vous accompagne
**POUR AMÉLIORER
VOTRE LOGEMENT**

INNOVATION ÉNERGÉTIQUE
MAINTENANCE
ADAPTATION À LA Perte d'Autonomie
ACCESSIBILITÉ

**VICTIME ET MOIN
ENFANCE
en DANGER**
NE VOUS TAISEZ PAS

**Grand nettoyage
D'AUTOMNE**
SAMEDI 4 OCT. 2025



La Clusaz
N° d'avis : 2010612026

Le Maire de La Clusaz
M. Jean-Louis BOUTIER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de règlement municipal relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2016-1033 du 9 août 2016 relative à la transparence de la vie publique, et notamment à la déclaration de patrimoine et de biens détenus à l'étranger des élus locaux, est en cours d'élaboration. Ce projet sera soumis à l'avis public des citoyens de la commune de La Clusaz à compter du 10/06/2025.

Vous pouvez consulter le projet de règlement municipal sur le site internet de la commune de La Clusaz : www.laclusaz.com

CCVT
COMMISSION COMMUNALE DE VIGILANCE ET DE SECOURS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
FIER-ARAVIS REVISE DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté en date du 7 août 2025, le Maire de la Commune de Cluses a autorisé la Commission Communale de Vigilance et de Secours (CCVT) à élaborer un projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé.

Le projet de règlement municipal relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2016-1033 du 9 août 2016 relative à la transparence de la vie publique, et notamment à la déclaration de patrimoine et de biens détenus à l'étranger des élus locaux, est en cours d'élaboration. Ce projet sera soumis à l'avis public des citoyens de la commune de Cluses à compter du 10/06/2025.

Vous pouvez consulter le projet de règlement municipal sur le site internet de la commune de Cluses : www.cluses.com

La Clusaz
N° d'avis : 2010612026

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de règlement municipal relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2016-1033 du 9 août 2016 relative à la transparence de la vie publique, et notamment à la déclaration de patrimoine et de biens détenus à l'étranger des élus locaux, est en cours d'élaboration. Ce projet sera soumis à l'avis public des citoyens de la commune de La Clusaz à compter du 10/06/2025.

Vous pouvez consulter le projet de règlement municipal sur le site internet de la commune de La Clusaz : www.laclusaz.com

SILVIE NINA LEROY
L'Entrepreneur Juridique
L'Entrepreneur Pratique Juridique

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MARDI 5 AOÛT 2025 à 11h sur place à LA CLUSAZ 74220, 439 ROUTE DU COL DES ARAVIS

FONDS DE COMMERCE DE FABRICATION DE PIZZAS, PLATS CUISINES, VENTE DE CRÊPES, GLACES, GAUFRES, SANDWICHS, BOISSONS, VENTE DE TOUS PRODUITS SUCRES ET SALES A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER

Site et expliqué à LA CLUSAZ 74220, 439 ROUTE DU COL DES ARAVIS, dépendant de liquidation judiciaire de LA SARA JUSA jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'ANNÉCY en date du 15/04/2025.

Mise à Prix : VINGT MILLE EUROS (20.000 €) Au comptant - Frais en sus

Cette vente est faite à la requête de la SELARL BOUVET GUICHNET HARDY Mandataire Liquidateur, demeurant 10 RUE CASSIOPEE 74250 CHAVANOD, en exécution d'un jugement de liquidation judiciaire simplifié autorisant la vente rendue par M. le Juge-commissaire à la liquidation judiciaire sus-énoncée en date du 15/04/2025.

Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite en l'étude de M. SÉLARL ANNE LEROY, 83 Allée François Pallet à Chambéry.

Le cahier de charges contient les clauses et conditions de la vente a été dressé par l'officier vendeur M. LEROY

Remerciements à l'étude. Tél. 04 79 69 54 81. <http://www.entrepreneur.com> e-mail. leroy@ep-encheres.fr

AL, 1000 FRANCE COLLET 04 79 69 54 81
Tél. 04 79 69 54 81 ligne gratuite 0800 400000
Internet : www.entrepreneur.com



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
PIERRE-VALENTIN DE VILLE DU 04/09/2023 AU 07/12/2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
PIERRE-VALENTIN DE VILLE DU 04/09/2023 AU 07/12/2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
PIERRE-VALENTIN DE VILLE DU 04/09/2023 AU 07/12/2023

Salles de Réunion

Par arrêté en date du 7 août 2025, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU <https://www.mairiegrandbornand.com/le-plu/>. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique. (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com). L'ensemble du dossier d'enquête publique restera consultable pendant la durée d'une année complète, à savoir du 3 décembre 2025 au 3 décembre 2026.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;
- S'affirmer comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version dématérialisée : sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/> sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

- en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :

- d'une part sur support papier, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr.

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 16h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 16h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINTE-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINTE-JEAN-DE-SIXT 47 route du Grand Bornand 74450 SAINTE-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

TOUS LES DÉCHETS

Bouteilles et flacons plastiques

Tous les papiers

Tous les emballages en métal

Tous les emballages en verre se trient
Bouchons et couvercles à mettre dans le conteneur jaune

Ordures ménagères incinérables
À jeter en sac fermé

Compostage
Déchets de cuisine et du jardin

Les autres déchets sont à apporter
Plus d'informations sur www.ccdesvalleesdethones.fr

TÉLÉCHARGEZ
l'appli Guide du Tri

INFORMATIONS

LE GRAND BORNAND

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND-BORNAND

Par arrêté n° ARR2025/235 en date du 22/08/2025, Monsieur le Maire de la Commune du GRAND-BORNAND a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand.

Le projet de Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet, dans son contenu, d'un avis de l'Autorité Environnementale. Sa décision sera jointe au dossier d'enquête. Les avis des Personnes Publiques associées dans le cadre de la procédure seront également joints au dossier d'enquête.

M. Georges LAPERRIERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. M. Jean-Claude HANON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du GRAND-BORNAND (21 route du Chinnillon BP8 74450 LE GRAND-BORNAND) du mercredi 1^{er} octobre 2025 à 9h au lundi 3 novembre 2025 à 17h30, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12h00 et 15h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et les mercredis de 9h à 12h (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés).

Toute personne qui en fait la demande à la mairie (par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com) peut obtenir la communication des pièces du dossier durant la période de l'enquête publique, soit en exemplaire papier à ses frais, ou bien par document informatique. Les pièces du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, objet de l'enquête, seront disponibles en ligne sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie en suivant le lien suivant : <https://www.mairiegrandbornand.com/le-plu/>. Par ailleurs, un poste de travail informatique sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, sur les lieux de l'enquête pour accéder à la version numérique des pièces.

Pendant la durée de l'enquête, le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera doublé d'un registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>. Le registre d'enquête publique numérique, sera mis à jour directement à chaque consignation d'observations. Les observations du public seront consultables par toute personne durant toute la durée de l'enquête selon les mêmes modalités que pour la communication des pièces du dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand :
- Le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 9h à 12h (jour et heure d'ouverture)
- Le mercredi 22 octobre 2025 de 9h à 12h
- Le lundi 3 novembre 2025 de 15h à 17h30 (jour et heure de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie du GRAND-BORNAND - 21 route du Chinnillon BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND -
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6604@registre-dematerialise.fr
- directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>, permettant de consigner ses observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

A partir du mercredi 3 décembre 2025, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU <https://www.mairiegrandbornand.com/le-plu/>. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique, (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com). L'ensemble du dossier d'enquête publique restera consultable pendant la durée d'une année complète, à savoir du 3 décembre 2025 au 3 décembre 2026.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ

CCVT
COMMISSION COMMUNALE
DES VALLEES
DE THONES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n° 2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thones (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 30 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENoble a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GILARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Programme d'Aménagement et de Développement Durable" (PADDD) et inclues dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Avec transparence, intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la projection à être artificialisée nette à horizon 2025 dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), soit les suivantes :
 - Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thones au cœur des enjeux de développement durable.
 - Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thones au cœur des enjeux de développement durable.

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évolution environnementale. Cette évolution et son résumé technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 4 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version dématérialisée : <https://www.communes-vallees-thones.fr/le-sco/>
- en version papier à ses frais, ou bien par document informatique, (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com).

Le public pourra également adresser ses observations et propositions, écrites ou imprimées, par plusieurs voies de transmission au Commissaire enquêteur :

- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Fournier 74230 FIER-ARAIS, Savoie, France
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6604@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions écrites ou imprimées du public pourront également être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures permanentes indiqués dans le tableau ci-dessous, ainsi que sur le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

La CCVT est totalement responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Fournier, 74230 THONES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la composent.

Collectivité	Lieu	Horaires d'ouverture de l'enquête	Permanences du Commissaire enquêteur	Adresse électronique ou postale
THONES	Communauté de Communes des Vallées de Thones (CCVT) - 14 rue Bienheureux Pierre Fournier - 74230 FIER-ARAIS (THONES)	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30	1 ^{er} octobre 2025 de 9h à 12h 22 octobre 2025 de 9h à 12h 3 novembre 2025 de 15h à 17h30	enquete-publique-6604@registre-dematerialise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Fournier 74230 FIER-ARAIS, Savoie, France
DREVANT-CLAR	Mairie de DREVANT-CLAR - 74230 DREVANT-CLAR	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30	14 octobre 2025 de 9h à 12h30 15 octobre 2025 de 15h à 17h30	Mairie
SAINTE-JEAN-DE-SOYE	Mairie de SAINTE-JEAN-DE-SOYE - 14801 SAINTE-JEAN-DE-SOYE	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30	14 octobre 2025 de 9h à 12h30 15 octobre 2025 de 15h à 17h30	Mairie
SERVAVAL	Mairie de SERVAVAL - 74230 SERVAVAL	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30	8 novembre 2025 de 9h à 12h30 15 novembre 2025 de 15h à 17h30	Mairie

LE GRAND BORNAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Le 28 novembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grand-Bornand, composé de 17 membres (12 élus et 5 conseillers municipaux délégués) a délibéré sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand. Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet, dans son contenu, d'un avis de l'Autorité Environnementale. Sa décision sera jointe au dossier d'enquête. Les avis des Personnes Publiques associées dans le cadre de la procédure seront également joints au dossier d'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand :
- Le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 9h à 12h (jour et heure d'ouverture)
- Le mercredi 22 octobre 2025 de 9h à 12h
- Le lundi 3 novembre 2025 de 15h à 17h30 (jour et heure de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie du GRAND-BORNAND - 21 route du Chinnillon BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND -
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6604@registre-dematerialise.fr
- directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>, permettant de consigner ses observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

A partir du mercredi 3 décembre 2025, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU <https://www.mairiegrandbornand.com/le-plu/>. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique, (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com). L'ensemble du dossier d'enquête publique restera consultable pendant la durée d'une année complète, à savoir du 3 décembre 2025 au 3 décembre 2026.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS Je Révisé

Les autres déchets sont à déposer en déchèterie ou dans un point de collecte adapté. Pour de plus amples informations, contactez votre mairie ou le service client de votre fournisseur.

TELECHARGEZ l'appli Guide de la Vie

Cabinet infirmier à Lathuille (H)

In commune de Lathuille (au bureau de location son cabinet infirmier avec patientèle développée)

Buil professionnel disponible à l'heure (idéale pour infirmier titulaire) Possibilité de collaborer avec un autre infirmier Loyer raisonnable

Contact : 04 50 02 78 30

Espace France services des Vallées de Thones

Besoin d'aide pour démarches administratives et du quotidien?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE, JUSTICE, BUDGET

L'espace France services des Vallées de Thones vous accueille

14 Rue Bienheureux Pierre Fournier - 74230 Fier-Arais - Savoie - France
Tel : 04 50 13 00 28 - mail : services@ccvt-thones.fr

Lundi	9h00 - 12h00
Mardi	9h00 - 12h00
Mercredi	9h00 - 12h00
Jeudi	9h00 - 12h00
Vendredi	9h00 - 12h00

Avec ou sans rendez-vous. Sur rendez-vous uniquement.

Les Services Publics Partenaires

LE GRAND BORNAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Le 28 novembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grand-Bornand, composé de 17 membres (12 élus et 5 conseillers municipaux délégués) a délibéré sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand. Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet, dans son contenu, d'un avis de l'Autorité Environnementale. Sa décision sera jointe au dossier d'enquête. Les avis des Personnes Publiques associées dans le cadre de la procédure seront également joints au dossier d'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand :
- Le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 9h à 12h (jour et heure d'ouverture)
- Le mercredi 22 octobre 2025 de 9h à 12h
- Le lundi 3 novembre 2025 de 15h à 17h30 (jour et heure de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie du GRAND-BORNAND - 21 route du Chinnillon BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND -
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6604@registre-dematerialise.fr
- directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>, permettant de consigner ses observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

A partir du mercredi 3 décembre 2025, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU <https://www.mairiegrandbornand.com/le-plu/>. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique, (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com). L'ensemble du dossier d'enquête publique restera consultable pendant la durée d'une année complète, à savoir du 3 décembre 2025 au 3 décembre 2026.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation.

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ



INFORMATIONS

MAISON DES SPORTS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LOCATIONS

VIE ASSOCIATIVE

LE GRAND BORNAND RESTAURANT SCOLAIRE MER. 1^{er} OCTOBRE 15A30-19H

SENIORS

LES VENDREDIS FROID ET...

BOIR DE SANG

LE GRAND BORNAND RESTAURANT SCOLAIRE MER. 1^{er} OCTOBRE 15A30-19H

SENIORS

LE GRAND BORNAND RESTAURANT SCOLAIRE MER. 1^{er} OCTOBRE 15A30-19H

SENIORS

mairie

21



21



LE GRAND BORNAND

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND BORNAND

Le Grand Bornand a l'honneur de vous informer que le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en cours de révision. Ce projet vise à adapter le PLU aux évolutions de l'urbanisme et à répondre aux besoins de la commune. Vous êtes invités à participer à l'enquête publique en déposant vos observations et propositions au service de l'urbanisme de la commune.

LE GRAND BORNAND

LOGEMENTS SAISONNIERS NOVEMBRE 2025

Le Grand Bornand vous informe que la liste des logements saisonniers pour novembre 2025 est disponible sur le site internet de la commune.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA D'ORDONNANCE TERRITORIALE (S.O.T.) ET DES REGLES D'URBANISME AU 15/11/2025

Le Grand Bornand a l'honneur de vous informer que le projet de Schéma d'Ordonnance Territoriale (S.O.T.) et des Règles d'Urbanisme est actuellement en cours de révision. Ce projet vise à adapter le S.O.T. et les Règles d'Urbanisme aux évolutions de l'urbanisme et à répondre aux besoins de la commune. Vous êtes invités à participer à l'enquête publique en déposant vos observations et propositions au service de l'urbanisme de la commune.

LE GRAND BORNAND

RECHAUFFEMENT DES BOIS DE CHAUFFAGE

Le lot de bois de chauffage est à La Possession sur la route des Fosses - jusqu'à 800 attribué au prix de 300 000 € HT.

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Grand Bornand a l'honneur de vous informer que le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours de révision. Vous êtes invités à déposer vos observations et propositions au service de l'urbanisme de la commune.

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Grand Bornand a l'honneur de vous informer que le projet de Schéma d'Ordonnance Territoriale (S.O.T.) et des Règles d'Urbanisme est actuellement en cours de révision. Vous êtes invités à déposer vos observations et propositions au service de l'urbanisme de la commune.

Document administratif, possibly a notice or report, with dense text and a signature at the bottom right.

EDJEMENTS SAISONNIERS
NOVEMBRE 2025
Le Comité de Gestion...
CNAE...
Date: 15/09/2025

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCT)
FOR-MAYIS REVISION DU BARRAGE AU 12/10/2025

LE GRAND BOURNAIS
RESULTAT VENTE BOIS DE CHAUFFAGE
Le lot de bois de chauffage situé à
Le Pommereux sur la route des
Frosses-Jacquiers a été autorisé
au prix de 308,80 € HT.

AVIS
DE MISE A
DISPOSITION
DU PUBLIC

AVIS
DE MISE A
DISPOSITION
DU PUBLIC



AGRICOLE

LE GRAND BORNAND
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
LE GRAND BORNAND
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
LE GRAND BORNAND
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

The poster contains text in French, including the title 'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE' and the name of the local authority 'LE GRAND BORNAND'. It also features a table with columns and rows of text, likely detailing project information or public consultation procedures.



LE GRAND BORNAND

LE GRAND BORNAND

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND-BORNAND

Par son conseil municipal, le 26 septembre 2023, le conseil municipal du Grand Bornand a approuvé le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Bornand. Ce projet de modification a pour objet de modifier le plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Bornand en tenant compte des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU du Grand Bornand, ainsi que des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand.

Le projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand a pour objet de modifier le plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Bornand en tenant compte des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU du Grand Bornand, ainsi que des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand.

Le projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand a pour objet de modifier le plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Bornand en tenant compte des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU du Grand Bornand, ainsi que des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand.

Le projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand a pour objet de modifier le plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Bornand en tenant compte des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU du Grand Bornand, ainsi que des observations et suggestions formulées par les citoyens lors de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU du Grand Bornand.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COORDINATION TERRITORIALE (SCT) DES ZONES D'INTERCOMMUNALITE AU GRAND BORNAND

Le projet de schéma de coordination territoriale (SCT) des zones d'intercommunalité au Grand Bornand a pour objet de définir les orientations stratégiques de développement de la commune de Grand Bornand en tenant compte des orientations stratégiques de développement des communes de la zone d'intercommunalité.

Le projet de schéma de coordination territoriale (SCT) des zones d'intercommunalité au Grand Bornand a pour objet de définir les orientations stratégiques de développement de la commune de Grand Bornand en tenant compte des orientations stratégiques de développement des communes de la zone d'intercommunalité.

Le projet de schéma de coordination territoriale (SCT) des zones d'intercommunalité au Grand Bornand a pour objet de définir les orientations stratégiques de développement de la commune de Grand Bornand en tenant compte des orientations stratégiques de développement des communes de la zone d'intercommunalité.

MA



Expos

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;
- S'affirmer comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version dématérialisée :
sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>
sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

- en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;

- d'une part sur support papier, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DE-SIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

Document administratif

Le bricolage des branches regard

NOS VALLÉES EN TRANSITION
JOURNÉE DÉCOUVERTE À LA CCCT
SAMEDI 4 OCTOBRE 2023

Animations gratuites de 10h à 18h

VENEZ VOUS FORMER AUX GESTES QUI SAUVENT !

GYM SENIORS

APC de Thônes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
FIER-ARAVIS REVISE DU 04/10/2025 AU 12/11/2025

Document administratif

Espace France services des Vallées de Thônes

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

L'Espace France services des Vallées de Thônes vous accompagne

La Communauté des Vallées de Thônes vous accompagne POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT

RENOUVELLEMENT ENERGETIQUE
LABORAT DE DIAGNOSTIC
SOLUSIONS LES PLUS ADAPTEES A VOTRE SITUATION

ALMA 74
04 50 44 80 91

Numero National 3977

PENGEZ AU REPENSEMENT !

ATELIER

ouïra Bien qu'une carte !

Organisez vos trajets en train, cars, bus via la site et l'appli mobile

C'EST LE MOMENT D'APPELER

3114

ATELIERS POUR LES PARENTS D'ADOS

Je vis avec un ado et c'est chouette !

Qui ?

Appuyez-vous sur les pictogrammes pour accéder aux services numériques

1. Espace France services

2. Espace numérique

3. Espace numérique

4. Espace numérique





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Le projet de loi de finances pour 2017 a été adopté par le Parlement le 17 juillet 2016. Le projet de loi de finances pour 2018 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2017. Le projet de loi de finances pour 2019 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2018. Le projet de loi de finances pour 2020 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2019. Le projet de loi de finances pour 2021 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2020. Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2021. Le projet de loi de finances pour 2023 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2022. Le projet de loi de finances pour 2024 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2023. Le projet de loi de finances pour 2025 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2024. Le projet de loi de finances pour 2026 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2025. Le projet de loi de finances pour 2027 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2026. Le projet de loi de finances pour 2028 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2027. Le projet de loi de finances pour 2029 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2028. Le projet de loi de finances pour 2030 a été adopté par le Parlement le 15 juillet 2029.

CARRAVAL
Session
30
UT
SAMEDI 20 SEPT
PRO DU BOUTAUX
AVEZ-VOUS DÉJÀ VOTRE BOUTAUX ?
C'EST VOUS BOUTAUX !
CARRAVAL DU 20 SEPT

LES CHEVAUX DE LA DRAMANTIERE
TÉL : 06.86.99.04.94
hchevaux@drabantier.com
Départ de Rambouillet à
Ardent en Haute-Savoie
Équitation, équestre
Le plaisir en pleine air en
détour de l'année

SOPHROLOGIE
Cabinet
Expositors
Buvette
Inscription au répertoire
10 séances ou 8 séances
Cours de sophrologie
Cours de sophrologie
Date de signature
Mardi 18 septembre au
Lundi 22 septembre
Membre Association de France
Tél : 06.35.18.25.01
www.sophrologie.com

OCTOBRE
PINK PONY DES LOU TAMBORIS
SAMEDI 4 OCTOBRE
à partir de 10h
TERRAIN EN BOIS/CAILLAS
LA GALAN DE TROY
C'est le bon
Amateurs Sports
Hors

LES CHEVAUX DE LA DRAMANTIERE
Full Moon
Balade nocturne
C'est en pleine nuit
LES CHEVAUX DE LA DRAMANTIERE

LES CHEVAUX DE LA DRAMANTIERE
TÉL : 06.86.99.04.94
hchevaux@drabantier.com

LES CHEVAUX DE LA DRAMANTIERE
TÉL : 06.86.99.04.94
hchevaux@drabantier.com

A collection of posters and notices on a wooden boardwalk:

- CONCERT**: "L'École de Musique à Thonès" - Samedi 17h - 21 SEPTEMBRE
- SCIENCE**: "Lac de Thuy - Ouverture de l'école de pêche" - Le 03 sept 2025 - Renseignements: 06 32 75 55 55
- AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**: Yellow poster with text regarding public inquiry.
- KUNG FU**: "WU SHU & TAI CHI CHUAN" - THONÈS
- L'ÉCOLE**: A small poster with illustrations of children.
- SENIOR PARIS**: "Du 27 octobre au 26 novembre"
- LES OUTILS NUMÉRIQUES**: "c'est maintenant!" - "C'est simple!"
- NO SMOKING**: A red circle with a slash over a cigarette icon.
- INFORMATIONS COMMUNITAIRES**: A poster with various icons and text.



AVIS DE DÉBAT

Commune	Président	Présidente	Président	Présidente	Président	Présidente
THÛNES	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]
DINOY-SAINT-CLAIR	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]
SAINTE-JEAN-DE-SORT	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]
SERVAL	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]

Tableau de décisions

Commune	Président	Présidente	Président	Présidente	Président	Présidente
THÛNES	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]
DINOY-SAINT-CLAIR	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]
SAINTE-JEAN-DE-SORT	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]
SERVAL	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]	M. [Nom]	Mme [Nom]

CCV Vallées de Thônes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/173 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCV) a autorisé l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis révisé, le 10 août 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GILARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, insérées dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et résumées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- **Axe transversal** : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire à zéro artificialisation nette à horizon 2025 ;
- **Un bassin de vie dynamique** à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- **Une économie généraliste** d'image et de dynamisme pour le Territoire ;
- **Établir** comme une destination touristique de référence ;
- **Renforcer** l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- **Un territoire** à traversité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- **Une gestion équilibrée** et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable.

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-8 du Code de l'urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version dématérialisée sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/acc/fier-aravis/> sur le site internet de la CCV : <https://www.ccvt.com/communes/vallées-de-thones/> ;
- en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :

- d'une part sur support papier dans les lieux listés dans le tableau ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/acc/fier-aravis/> ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot.fier-aravis@democratie-active.fr.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête, par voie postale à la CCV, à l'adresse suivante : Commissaire enquêteur, CCV, 14 rue Bienheureux Pierre Fournier, 74200 THÛNES ; par courrier électronique à l'adresse suivante : scot.fier-aravis@democratie-active.fr.

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur ou cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-dessus.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCV, et des lieux d'enquête publique, indiqués dans le tableau ci-dessus, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/acc/fier-aravis/> et sur le site de la CCV <https://www.ccvt.com/communes/vallées-de-thones/>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, sera soumis au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCV est totalement responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCV, 14 rue Bienheureux Pierre Fournier, 74200 THÛNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCV, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivité territoriale	Lieu	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Points d'information disponibles
THÛNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCV) 14 rue Bienheureux Pierre Fournier 74200 THÛNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	7 octobre 2025 : 9h - 12h 12 octobre 2025 : 9h - 12h et 14h - 17h	Lieux habituels : Laix, Marival et Sorin
DINOY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINOY-SAINT-CLAIR 20 place de l'église 74200 DINOY-SAINT-CLAIR	Lundi : 17h30 - 19h30 Mardi : 17h - 19h du 10 au 14 octobre 2025	23 octobre 2025 : 9h - 12h	Station-Bus
SAINTE-JEAN-DE-SORT	Mairie de SAINTE-JEAN-DE-SORT 14 rue de la République 74200 SAINTE-JEAN-DE-SORT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 : 9h - 12h 24 octobre 2025 : 9h - 12h	Mairie
SERVAL	Mairie de SERVAL 14 rue de la République 74200 SERVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h du 10 au 14 octobre 2025	8 novembre 2025 : 9h - 12h et 14h - 17h	Horaires d'ouverture

Commune des Villards-sur-Thônes

Un(e) cuisinier(ère) de restauration scolaire

Le conseil municipal de la commune des Villards-sur-Thônes a décidé de recruter un(e) cuisinier(ère) pour la restauration scolaire.

Poste à pourvoir :

- Un poste de cuisinier(ère) pour la restauration scolaire.
- Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaires.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.

Poste à pourvoir :

- Poste de cuisinier(ère) pour la restauration scolaire.
- Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaires.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.

Conditions d'emploi :

- Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaires.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.

Modalités de candidature :

- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Mairie des Villards-sur-Thônes, 14 rue de la République, 74200 Les Villards-sur-Thônes.
- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Mairie des Villards-sur-Thônes, 14 rue de la République, 74200 Les Villards-sur-Thônes.
- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Mairie des Villards-sur-Thônes, 14 rue de la République, 74200 Les Villards-sur-Thônes.

Commune des Villards-sur-Thônes

Recrutement d'un(e) ATSEM

Le conseil municipal de la commune des Villards-sur-Thônes a décidé de recruter un(e) ATSEM pour la restauration scolaire.

Poste à pourvoir :

- Un poste d'ATSEM pour la restauration scolaire.
- Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaires.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.

Poste à pourvoir :

- Poste d'ATSEM pour la restauration scolaire.
- Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaires.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.

Conditions d'emploi :

- Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaires.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.
- Poste à durée déterminée, 12 mois à compter du 1er septembre 2026.

Modalités de candidature :

- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Mairie des Villards-sur-Thônes, 14 rue de la République, 74200 Les Villards-sur-Thônes.
- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Mairie des Villards-sur-Thônes, 14 rue de la République, 74200 Les Villards-sur-Thônes.
- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Mairie des Villards-sur-Thônes, 14 rue de la République, 74200 Les Villards-sur-Thônes.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;
- S'affirmer comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version dématérialisée : sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/> sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

- en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;
- d'une part sur support papier, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

- Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :
- par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THONES ;
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THONES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THONES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THONES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DE-SIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/



MANIGOD

Mairie

Cossier suivi par :

Didier ROLLAND | Services Techniques et Urbanisme

+33 (0) 4 50 44 89 35 | +33 (0) 6 31 89 50 23

st@mairie-manigod.fr

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Monsieur Stéphane CHAUSSON, agissant en qualité de Maire de la Commune de Manigod,

ATTESTE

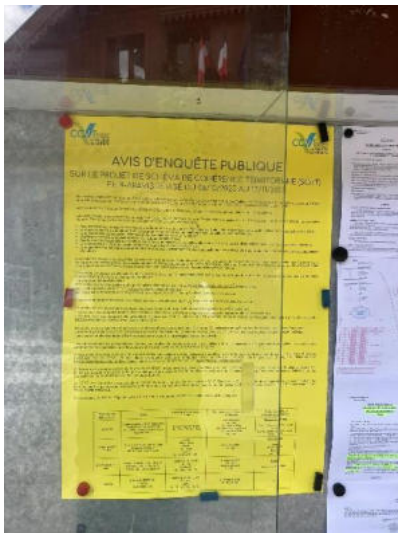
avoir fait procéder ce jour à l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le projet de SCoT Fier-Aravis (cf. photos ci-dessous).

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

à Manigod, le lundi 15 septembre 2025,

Le Maire,

Stéphane CHAUSSON



Il reste encore des places
N'hésitez pas, inscrivez-vous !!

Panneau
Pocket

Les informations et alertes de
Commune sont sur Panneau



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;
- S'affirmer comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version **dématérialisée** :
sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>
sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

- en version **papier** dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;
• d'une part sur **support papier**, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
• d'autre part sur **support dématérialisé**, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :
• par voie **postale** à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;
• par **courrier électronique** à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DE-SIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

- Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), sont les suivantes :
- Avec l'objectif : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
 - Un bassin de vie dynamique et structuré en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
 - Une économie génératrice d'emplois et de dynamisme pour le Territoire ;
 - Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
 - Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
 - Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- en version dématérialisée : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
- en version dématérialisée (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
- sur le site dédié à l'enquête publique ([registre dématérialisé](https://ccdesvalleesdethones.fr/)) : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>
- sur le site internet de la CCVT : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
- sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

- en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :
- d'une part sur support papier, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DE-SIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

CONSEIL MUNICIPAL 1

THÔNES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUILLET 2025

ORDRE	DÉLIBÉRATION	APPROUVÉ
000001	MODIFICATION DU TITRE DES DÉLIBÉRATIONS	APPROUVÉ
000002	DÉLIBÉRATION DE PROJET PRISANT EN COMPTE LES DÉPLACEMENTS DES LIGNES D'ÉLECTRIFICATION - BILAN DE LA SÉANCE	APPROUVÉ

THÔNES

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2025

ORDRE	DÉLIBÉRATION	APPROUVÉ
000001	ESPACE COEUR VILLAGE - FUSION DES SERVICES	APPROUVÉ
000002	TARIF DE SEJOUR - MODIFICATION DES TARIFS	APPROUVÉ
000003	BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	APPROUVÉ
000004	BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	APPROUVÉ
000005	BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°2	APPROUVÉ
000006	BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°3	APPROUVÉ
000007	TARIF DE SEJOUR 2025 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/075	APPROUVÉ
000008	TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPLOI - FUSION ADOPTIF DE LA SOCIÉTÉ DE MAIN D'ŒUVRE SUPERIEURE D'ORLÈANS - LA SOCIÉTÉ DES VITICULTEURS	APPROUVÉ
000009	TARIF FONCIER - ÉVALUATION POUR LA MAIRIE DE SAINTE PLUMERIE	APPROUVÉ
000010	RESSOURCES HUMAINES	APPROUVÉ
000011	RECRUTEMENT DU TITULAIRE AU DES EMPLOIS	APPROUVÉ
000012	RECRUTEMENT DES VIGILIERS - CESSION PARCELLES N° 342 343 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNUEL DU FONCTIONNAIRE	APPROUVÉ
000013	CESSION PARCELLES N° 342 343 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNUEL DU FONCTIONNAIRE	APPROUVÉ
000014	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2024	APPROUVÉ
000015	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2025	APPROUVÉ
000016	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2026	APPROUVÉ
000017	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2027	APPROUVÉ
000018	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2028	APPROUVÉ
000019	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2029	APPROUVÉ
000020	ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2030	APPROUVÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
FIER-ARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Le territoire de la Communauté de Communes de Fier-Aravis est en passe de devenir une Communauté de Communes à Partir de 2026. Ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à définir les orientations stratégiques de développement du territoire pour les années à venir.

Le SCoT est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement du territoire pour les années à venir. Il est élaboré par la Communauté de Communes et est soumis à l'avis public.

Le projet de SCoT est disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Fier-Aravis. Vous pouvez consulter le document et déposer vos observations jusqu'au 12/11/2025.

Le SCoT est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement du territoire pour les années à venir. Il est élaboré par la Communauté de Communes et est soumis à l'avis public.

Le projet de SCoT est disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Fier-Aravis. Vous pouvez consulter le document et déposer vos observations jusqu'au 12/11/2025.

THÔNES

ATTIÈRE LE 18 JUILLET 2025

RETIRE LE

CONVOCAISON
SÉANCE OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

SALE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE
JEUDI LE 18 SEPTEMBRE 2025 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. APPROUVATION DES COMPTES RENDUS DES 1^{ER} ET 2^{ES} JUILLET 2025
2. DÉCISIONS DU BUDGET - COMPTES RENDUS - ARTICLES 2122-21 DU C.C.T.
3. DÉLIBÉRATION N° 2025/001 POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE SCoT

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. CENTRE DE PRATIQUE MUSICALES DE THÔNES - DÉLÉGATION - RADIATION ET NOMINATION

FINANCES

1. SUBSCRIPTION AUX ASSOCIATIONS - COMPLÉMENT N°2
2. BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
3. BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
4. BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°3
5. TARIFF DE SEJOUR 2025 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/075
6. TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPLOI - FUSION ADOPTIF DE LA SOCIÉTÉ DE MAIN D'ŒUVRE SUPERIEURE D'ORLÈANS - LA SOCIÉTÉ DES VITICULTEURS
7. TARIFF FONCIER - ÉVALUATION POUR LA MAIRIE DE SAINTE PLUMERIE

RESSOURCES HUMAINES

1. RECRUTEMENT DU TITULAIRE AU DES EMPLOIS

MATÉRIEL CONCERNE

1. CESSION PARCELLES N° 342 343 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNUEL DU FONCTIONNAIRE
2. CESSION PARCELLES N° 342 343 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNUEL DU FONCTIONNAIRE

QUESTIONS DIVERSES

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2024

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2025

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2026

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2027

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2028

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2029

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2030

THÔNES

ATTIÈRE LE 18 JUILLET 2025

RETIRE LE

CONVOCAISON
SÉANCE OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

SALE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE
JEUDI LE 18 SEPTEMBRE 2025 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. APPROUVATION DES COMPTES RENDUS DES 1^{ER} ET 2^{ES} JUILLET 2025
2. DÉCISIONS DU BUDGET - COMPTES RENDUS - ARTICLES 2122-21 DU C.C.T.
3. DÉLIBÉRATION N° 2025/001 POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE SCoT

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. CENTRE DE PRATIQUE MUSICALES DE THÔNES - DÉLÉGATION - RADIATION ET NOMINATION

FINANCES

1. SUBSCRIPTION AUX ASSOCIATIONS - COMPLÉMENT N°2
2. BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
3. BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
4. BUDGET ANNUEL D'AMÉNAGEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°3
5. TARIFF DE SEJOUR 2025 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/075
6. TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPLOI - FUSION ADOPTIF DE LA SOCIÉTÉ DE MAIN D'ŒUVRE SUPERIEURE D'ORLÈANS - LA SOCIÉTÉ DES VITICULTEURS
7. TARIFF FONCIER - ÉVALUATION POUR LA MAIRIE DE SAINTE PLUMERIE

RESSOURCES HUMAINES

1. RECRUTEMENT DU TITULAIRE AU DES EMPLOIS

MATÉRIEL CONCERNE

1. CESSION PARCELLES N° 342 343 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNUEL DU FONCTIONNAIRE
2. CESSION PARCELLES N° 342 343 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNUEL DU FONCTIONNAIRE

QUESTIONS DIVERSES

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2024

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2025

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2026

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2027

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2028

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2029

ÉTAT DES COLLECTES - ANNÉE 2030

ORGANISME
AVIS DE DÉPÔT

Le projet de SCoT est disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Fier-Aravis. Vous pouvez consulter le document et déposer vos observations jusqu'au 12/11/2025.

Le SCoT est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement du territoire pour les années à venir. Il est élaboré par la Communauté de Communes et est soumis à l'avis public.

Le projet de SCoT est disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Fier-Aravis. Vous pouvez consulter le document et déposer vos observations jusqu'au 12/11/2025.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

Avis d'enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) FIER-ARAVIS révisé du 06/10/2025 au 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD. Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;
- S'affirmer comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au coeur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

en version dématérialisée :
sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>
sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;
d'une part sur **support papier**, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
d'autre part sur **support dématérialisé**, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;

par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé

<https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Marchés publics

**Agir en Proximité
pour les acheteurs Publics et Privés**

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DESIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DESIXT 67 route du Grand Bormand 74450 SAINT-JEAN-DESIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	

468342600

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'attribution



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Avis d'attribution

M. Xavier BRAND - Président
268, Route du Suet - 74350 CRUSEILLES - Tél : 04 50 08 16 16
mél : marchespublics@ccpaysdecruseilles.org
web : <http://www.ccpaysdecruseilles.org>
SIRET 2474001200063

Objet : CONTRÔLE DE BRANCHEMENTS, DE FONCTIONNEMENT ET DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES COLLECTIVES ET NON COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Référence acheteur : 2025SER03

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : **90480000** - Service de gestion du réseau d'assainissement

Complémentaires : **71621000** - Services d'analyse technique ou services de conseil

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble - 2 Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble - 2 Place de Verdun
BP 1135 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 480000 €

Nombre d'offres reçues : 2, **Nombre d'offres reçues de la part de PME :** 1, **Nombre d'offres reçues par voie électronique :** 2

Date d'attribution : 02/09/25

Marché n° : 2025SER03

ETUDIS Agence RHONE ALPES, 429 Avenue Léonard de Vinci, 73800 SAINTE HELENE DU LAC

Montant HT : 480 000,00 €

Le titulaire est une PME : OUI

Renseignements complémentaires : Le marché public a été signé le 06 Octobre 2025 pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et un montant maximum annuel de 120 000 € HT.

La durée du marché est de 48 mois. Le contrat est consultable au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (268, Route du Suet 74350 CRUSEILLES - 04 50 08 16 16 - Service Commande publique). Une copie de celui-ci peut également être délivrée sur demande écrite à l'adresse marchespublics@ccpaysdecruseilles.org.

A titre indicatif, les jours et heures d'ouverture du siège de la Communauté de Communes sont du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Envoi le 07/10/25 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <http://www.mp74.fr>

474405100

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



HALPADES SA D'HLM

Avis d'appel public à concurrence

Aménagement provisoire de bureau dans une maison - ANNECY "Vallin Fier"

Maître d'ouvrage :

HALPADES SA D'HLM

6 Avenue de Chambéry - 74000 ANNECY

PRIMALP

25-27 rue Royale - 74000 ANNECY

Maîtrise d'oeuvre :

BOX INGENIERIE - 32 rue Bancel 69007 LYON

Courriel : f.torreilla@box-ingenierie.fr;

1 - Mode de passation :

Marché par lots séparés -groupement d'entreprises avec mandataire commun autorisé

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

2 - Désignation des lots :

12 PLOMBERIE VENTILATION

16 ELECTRICITE - CFO/CFA

3 - Début et durée approximatifs des travaux :

Novembre 2025 - 2 mois

4 - Renseignements et justifications :

A l'appui des offres, il sera exigé les renseignements et justifications énoncés dans le RPC et en conformité avec l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique.

5 - Date limite de réception des offres :

27/10/2025 à 12 H 00, dernier délai.

! ATTENTION : Dépôt par voie électronique obligatoire via

<http://halpades.e-marchespublics.com>

6 - Dossier de consultation :

Le dossier pourra être retiré gratuitement sur :

<http://halpades.e-marchespublics.com>

474321200



HALPADES SA D'HLM

Avis d'appel à la concurrence Nouvelle consultation suite à infructuosité

Construction de l'ensemble immobilier Rue Saint Bernard 74290 MENTHON-SAINT-BERNARD comportant 6 logements locatifs

Maître d'ouvrage : HALPADES SA D'HLM

6 avenue de Chambéry - 74000 ANNECY

Maîtrise d'oeuvre de conception et d'exécution :

AER ARCHITECTES 7 BOULEVARD DE LA ROCADE - 74000 ANNECY Tél. 04 50 57 11 49 - Courriel : aer@aer.archi

1 - Mode de passation : Marché par lots séparés -groupement d'entreprises avec mandataire commun autorisé

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

2 - Désignation des lots :

LOT	NATURE DES TRAVAUX
07	Cloisons doublages plafonds

3 - Début et durée approximatifs des travaux :

OCTOBRE 2026 - 12 mois

4 - Renseignements et justifications : A l'appui des offres, il sera exigé les renseignements et justifications énoncés dans le RPC et en conformité avec l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique.

5 - Date limite de réception des offres :

Mardi 21 octobre 2025 à 12h00, dernier délai.

! ATTENTION : Dépôt par voie électronique obligatoire via

<http://halpades.e-marchespublics.com>

6 - Dossier de consultation : Le dossier pourra être retiré gratuitement sur : <http://halpades.e-marchespublics.com>

474252800

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
VALLÉES DE THÔNES

Avis d'enquête publique
sur le projet de schéma de cohérence
territoriale (SCoT) FIER-ARAVIS révisé
du 06/10/2025 au 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025.

Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD. Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- Axe transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2025 ;
- Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;
- S'affirmer comme une destination touristique de référence ;
- Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;
- Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;
- Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figuré dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

en version dématérialisée :
sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>
sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

en version papier dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ; d'une part sur **support papier**, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ; d'autre part sur **support dématérialisé**, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

par voie postale à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le

Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;

par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé

<https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	Lundi : 13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DESIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DESIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DESIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

468342600

ora
GROUPE



iez

formalités

marchés

lics

enquêtes

liques

ventes

enchères



chespublics-eurolegales.com

ales74@ebra.fr

DAUPHINÉ
libéré

d'Annonces
de référence

de référence stipulé
ministériel du 27 décembre 2022
183 C ht le caractère,
ont informés que, conformément



Marchés
publics



Agir en Proximité pour les acheteurs
Publics et Privés

L'Essor LÉGALES Savoyard

En application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

Par acte ssp en date de 03/10/2025, il a été constituée une SAS

Dénomination : HH
Nom Commercial : LE BUNS
Siège Social : 2, passage Jacquard 74960 CRAN GEVRIER
Capital : 1000 €
Objet social : - L'exploitation d'une surface de restauration rapide, snack, sandwicherie, pizzeria, plats et boissons, en vente sur place, à emporter et en livraison à domicile - La création, l'acquisition, la prise en location, l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant ; - La création, l'acquisition, l'exportation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités ; - La prise de participation directe ou indirecte, et sous toute forme dans toutes sociétés et dans toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; - Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, notamment mobilières ou immobilières, commerciales, économiques, juridiques, financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement.
Durée : 99 ans
Président : M. NOUJOUIM Haïtem 2 passage Jacquard 74960 CRAN GEVRIER
Immatriculation au RCS de ANNECY

CONSTITUTION

Par assp du 01/10/2025 à ANNECY, il est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes
DENOMINATION : LES VILLAS OXOXO
Allonzier la Caille Vieux FORME
SIÈGE SOCIAL : c/o C&V HABITAT 14 rue de Rumilly MEYTHET 74960 ANNECY
OBJET : acquisition de parcelles de terrain sise à Allonzier la Caille (74350) 556 route de la Caille en vue d'y édifier des villas d'habitation selon les règles de l'art; vente desdites villas soit après achèvement des constructions, soit en l'état futur d'achèvement ou à terme, dans les conditions fixées par les articles L 261-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (loi n°67-3 du 3 janvier 1967) ; emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet; Accessoirement, location temporaire desdites villas
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 €
CESSION DE PARTS : Agrément dans tous les cas.
GERANCE : C&V HABITAT, SAS au capital de 200.000 € dont le siège social est à ANNECY (74960) 14 rue de Rumilly-Meythet, RCS 817 492 622 ANNECY.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS d'ANNECY.

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

FITONIC
SASU au capital de 100000 €
Siège Social : 153 BIS AVENUE D AIX LES BAINS 74600 SEYNOD
943978197 RCS de ANNECY
Par AGE du 21/09/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 1193 ROUTE DES FONTAINES 74380 CRANVES SALES, à compter du 21/09/2025. Mention au RCS de ANNECY

MATEO FACADE
SASU au capital de 1 000 euros, les ventes, 63700 saint eloy les mines, 882 285 174 RCS Clermont Ferrand
Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/08/2025, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 31/08/2025 au 380 chemin de boussaz, 74700 sallanches.
Suite à ce transfert, il est appelé les caractéristiques suivantes :
Objet : rénovation des toitures et ravalement de façades.
Durée : 99 années.
Président : M. LOPES ROCCO demeurant 12 CHEMIN DE LA GAZELLE, 03110 COGNAT LYONNE, pour une durée indéterminée.
La société sera radiée du RCS de Clermont Ferrand et réimmatriculée au RCS de Annecy

CENADESSE
SCI au capital de 347 €
Siège Social : 100 CHEMIN DE LA CHARPIÈRE 69420 LONGES
914718589 RCS de LYON
Par AGE du 26/09/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 64 CHEMIN DU BOURJAILLET 74140 ST CERGIUES, à compter du 26/09/2025. Gérance : FABIEN DESSE 64 CHEMIN DU BOURJAILLET 74140 ST CERGIUES
Radiation au RCS de LYON et immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS

BARGRUM
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : PARIS (75007)
5 Villa de Ségur
931 194 716 RCS PARIS
DAU du 29.09.2025 : Transfert du siège social à VEYRIER DU LAC (74290), 4 route du Crêt des Vignes, à compter de ce jour. Gérant : Jean-Sébastien BARRAULT et Delphine SELLIER demeurant ensemble à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur. Objet social : Détention, par suite d'achat, d'apport ou autrement, gestion, vente de valeurs mobilières et de part sociales, prise et gestion de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales, toutes prestations notamment à ses filiales en matière financière, juridique ou administrative, acquisition par voie d'apport d'achat d'échange ou autrement de tous biens et droits immobiliers constructions d'immeubles administration gestion par location ou autrement revente éventuelle à titre exceptionnel desdits biens et droits.
Durée de la société : 99 ans. Nouveau greffe compétent : ANNECY.
Modification corrélatrice des statuts.

Annances

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIERARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025

Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025. Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- **Axe transversal :** Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon • Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- **Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;**
- **S'affirmer comme une destination touristique de référence ;**
- **Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;**
- **Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;**
- **Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;**

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- **en version dématérialisée :** sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalléesdethones.fr/>

sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

- **en version papier** dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ;
- d'une part sur **support papier**, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- d'autre part sur **support dématérialisé**, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
- Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :
- **par voie postale** à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.
A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalléesdethones.fr
A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.
La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.
Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DE-SIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

BARDHIMMO
SC au capital de 1 023 736 €
Siège social : PARIS (75007)
5 Villa de Ségur
852 884 204 RCS PARIS
DUA du 03.10.2025 : Transfert du siège social à VEYRIER DU LAC (74290), 4 route du Crêt des Vignes, à compter de ce jour. Gérant : Jean-Sébastien BARRAULT et Delphine SELLIER demeurant ensemble à PARIS (75007) 5 Villa de Ségur. Objet social : Détention, par suite d'achat, d'apport ou autrement, gestion, vente de valeurs mobilières et de part sociales, prise et gestion de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales, toutes prestations notamment à ses filiales en matière financière, juridique ou administrative, acquisition par voie d'apport d'achat d'échange ou autrement de tous biens et droits immobiliers constructions d'immeubles administration gestion par location ou autrement revente éventuelle à titre exceptionnel desdits biens et droits.
Durée de la société : 99 ans. Nouveau greffe compétent : ANNECY.
Modification corrélatrice des statuts.

nca notaires conseils associés
27, boulevard des Alpes 38240 MEYLAN

SOSATIE
SCI au capital de 281 200 €
Siège social : MIEUSSY (74440)
Les Geais
449 825 777 RCS ANNECY
AGE du 27.03.2025 : Transfert du siège social à MIEUSSY (74440), 1901 route de la Socrie, à compter du 14.03.2025. Réduction de capital de 281 193 € pour le porter à 7 €, puis augmentation de 1 000 € pour le porter à 1 007 €. Modification corrélatrice des statuts.

BARDHUM
SAS au capital de 41 973 170 €
Siège social : PARIS (75007)
5 Villa de Ségur
831 243 324 RCS PARIS
Décision du 03.10.2025 : Transfert du siège social à VEYRIER DU LAC (74290), 4 route du Crêt des Vignes, à compter de ce jour. Nouveau greffe compétent : ANNECY. Président : Jean-Sébastien BARRAULT demeurant à PARIS (75007), 5 Villa de Ségur. Directeur Général : Delphine SELLIER, épouse BARRAULT demeurant à PARIS (75007), 5 Villa de Ségur. Modification corrélatrice des statuts.

HALO INTERIM
SARL au capital de 80000 €
Siège Social : 5 rue du Levant 74100 ANNEMASSE
930280581 RCS de THONON-LES-BAINS
Par AGE du 25/09/2025, il a été décidé d'augmenter le capital de 100000 € par apports en numéraires pour le porter à 180000 €. Article Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS de THONON-LES-BAINS

FIDAL Avocats
2F Avenue des Montboucons
Bâtiment B Pôle NOVATECH
25000 BESANCON

DIXI POLYTOOL Société par actions simplifiée au capital de 86 430 euros
Siège social : 265 Rue de la Grange 74950 SCIONZIER 352 257 471 RCS ANNECY
Un traité de fusion simplifiée en date du 18 juin 2025, établi entre la société absorbante DIXI POLYTOOL et la société absorbée SPIDI ROLLIER, traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la société absorbée, a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY au nom des deux sociétés participant à la fusion le 23 juin 2025, ces sociétés dépendant du même tribunal de commerce. Le traité de fusion simplifiée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 25 juin 2025 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de cet avis. Par décision signée électroniquement le 1er septembre 2025, l'associé unique de la société absorbante DIXI POLYTOOL, a approuvé le projet de traité de fusion signé en date du 18 juin 2025 avec la société absorbée SPIDI-ROLLIER, qui est ainsi devenu définitif le 1er septembre 2025. La société absorbante DIXI POLYTOOL et la société absorbée SPIDI-ROLLIER étant des sociétés sœurs dont la totalité du capital est détenue par la même société mère, il n'a pas été effectué d'échanges de titres et la société absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 1er septembre 2025 avec un effet rétroactif au premier jour de l'exercice en cours le 1er janvier 2025. Pour avis

Le Messager et L'Essor Savoyard

Est édité par la S.A. imprimerie du Messager au capital de 194 348 €
Siège social : S.A. Imprimerie du Messager - 19, avenue du Pré-Robert Sud
CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14

Habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président : **Olivier de RAEYMAEKER**

Directeur général et directeur de publication : **Eric LEPERS**

Directrice générale déléguée : **Fanny de LARUE**

Rédacteur en chef : **Thomas DELOBELLE**

Administrateurs : **Erwan TANNAI - Bernard MARCHANT**

Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**

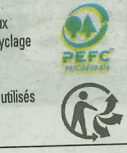
N° de Commission paritaire :
Le Messager : 0325C83023 - L'Essor Savoyard : 1224C85795

Dépôt légal : à parution

N° ISSN Le Messager Chablais 1276-1842 - Le Messager Genevois 1276-1427 - Le Messager Faucigny 1276-1419 - L'Essor 1161-2592

Imprimerie du Journal L'Union - 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims

Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rosel La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France
Taux moyen de fibres recyclées autour de 80 %
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.



L'Essor Savoyard fr votre hebdo au quotidien

L'Essor LÉGALES Savoyard

En application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

Nous publions vos
**ANNONCES
LEGALES**

52 FOIS par an



VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

Par acte ssp en date de 09/09/2025, il a été constitué une SASU à capital variable

Dénomination : FONCIERE CDR TWO

Siège Social : 1214, Rue De la Plaine 74800 AMANCY

Capital : Min : 1000 €, Souscrit : 3000 €, Max : 100000 €

Objet social : L'acquisition, la construction, la rénovation d'immeubles; toute activité d'exploitation des immeubles détenus en direct ou indirectement par bail, viager ou usufruit, mise en location d'immeuble(s) en longue, moyenne et/ou courte durée ; la prise de participation minoritaire ou majoritaire, en ce y compris la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit ...

Durée : 99 ans

Président : AVANTGARDE SAS au capital de 5000 €, RCS 929379519 LIMOGES, 18 AVENUE EMILE LABUSSIERE 87100 LIMOGES, représenté par TALABOT ALEXANDRE Immatriculation au RCS de ANNECY

Avis de constitution

Par asp du 08/09/2025 à ANNECY, il est constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : THEIA FORME ; Société en Norm Collectif

SIÈGE SOCIAL : c/o C&V HABITAT 14 rue de Rumilly MEYTHET 74960 ANNECY

OBJET : aménagement, activité de marchands de biens, vente en l'état futur d'achèvement ou à terme, dans les conditions fixées par les articles L 261-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (loi n°67-3 du 3 janvier 1967) ; emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet; Accessoirement, location temporaire des bâtiments DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1.000 €

CESSION DE PARTS : Agrément dans tous les cas.

CO-GÉRANCE : C&V HABITAT, SAS au capital de 200.000 € dont le siège social est à ANNECY (74960) 14 rue de Rumilly-Meythet, RCS 817 492 622 ANNECY et HPP, SAS au capital de 12 000 € dont le siège social est à ANNECY (74000) 9 rue des Pavillons, RCS 383 061 074

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de ANNECY.

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

JOGA CONSEIL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
26 ROUTE DES PÉROUZES
74290 VEYRIER DU LAC
891 940 348 RCS ANNECY

Le 10.09.2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 26 Route des Pérouzes, 74290 VEYRIER DU LAC au 18 Rue du Pré d'Avril, 74940 ANNECY LE VIEUX, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification au RCS de ANNECY.

CEDRAT AVOCATS

CHABLAIS CONFORT MEDICAL
SAS au capital de 20000 €
Siège social : 20 rue impériale 74200 Anthy-sur-Léman
909 033 656 RCS de Thonon-les-Bains

Le 02/09/2025, la décision unanime des associés a décidé de transférer le siège social au 2 Rue Ampère 38080 L'Isle-d'Abeau, à compter du 02/09/2025.

Président : M. AJMI IMED
1 RUE DES TILLEULS 74000 ANNECY. Cession d'actions : libère. Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX. Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE. Immatriculation au RCS de ANNECY

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

NATURA MÉLISS'

SASU au capital de 5 000 €
Siège social :
261 allée de la zone du vieux moulin
74270 MUSIEGES
RCS THONON-LES-BAINS
899 632 970

L'assemblée générale extraordinaire du 10/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/09/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame CHAPUIS Melissa, demeurant 931 route des daines, 74270 FRANGY et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce THONON-LES-BAINS.

Chapuis Melissa

BUREAU D'ETUDE LS (B.E.L.S)

Par acte ssp en date de 12/09/2025, il a été constitué une SASU

Dénomination : BUREAU D'ETUDE LS (B.E.L.S)

Siège Social : 5 avenue des sources 74500 EVIAN LES BAINS. Capital : 1000 €

Objet social : L'exploitation d'un bureau d'études techniques avec études et plans dans les domaines de la maîtrise d'oeuvre et des travaux de VRD, et des travaux d'éclairagiste. **Durée :** 99 ans. **Président :** M. LAVANCHY SYLVAIN 5 AVENUE DES SOURCES 74500 EVIAN LES BAINS. Cession d'actions : libre. Immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS.

Par acte ssp en date de 04/09/2025, il a été constitué une SASU

Dénomination : AJMI RENOVATIONS

Siège Social : 1 RUE DES TILLEULS 74000 ANNECY. Capital : 100 €

Objet social : PEINTURE INTERIEUR ET EXTERIEUR TOUTE ACTIVITES ANNEXES A L'OBJET SOCIAL. **Durée :** 99 ans. **Président :** M. AJMI IMED 1 RUE DES TILLEULS 74000 ANNECY. Cession d'actions : libère. Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX. Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE. Immatriculation au RCS de ANNECY

Par acte SSP du 09/09/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI AEON PHOENIX

Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers ; Administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement ; Gestion et exploitation de ses biens immobiliers destinés à usage d'habitation, professionnel ou commercial; Réalisation de tous travaux de rénovation, d'aménagement, d'entretien et plus généralement de opérations de nature civile ; Mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de tout ou partie de l'immeuble au profit des associés.

Siège social : 82 avenue Gambetta 74000 Anancy. Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. FELIX Sébastien, demeurant 67 boulevard des Belges 69006 Lyon

Clause d'agrément : Toutes les cessions sont soumises à agrément prises à la majorité requise pour les décisions extraordinaires

Immatriculation au RCS d'Anancy

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) FIERARAVIS RÉVISÉ DU 06/10/2025 AU 12/11/2025



Par arrêté n°2025/112 en date du 7 août 2025, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fier-Aravis arrêté le 15 avril 2025. Le Président du Tribunal Administratif (TA) de GRENOBLE a désigné un Commissaire enquêteur, Monsieur Hervé GIRARD.

Les principales orientations de ce projet de SCoT révisé, définies dans le "Projet d'Aménagement et de Développement Durables" (PADD) et déclinées dans le "Document d'Orientation et d'Objectifs" (DOO), sont les suivantes :

- **Axe transversal :** Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon « Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité ;
- **Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le Territoire ;**
- **S'affirmer comme une destination touristique de référence ;**
- **Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes au moyen de mobilités alternatives à la voiture individuelle et améliorer les dessertes internes ;**
- **Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser ;**
- **Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionnent les vallées de Thônes au cœur des enjeux du développement durable ;**

Le projet de révision du SCoT Fier-Aravis a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à l'enquête publique. En vertu de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale (AE) et son avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 6 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- **en version dématérialisée :**
sur le site dédié à l'enquête publique (registre dématérialisé) : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>
sur le site internet de la CCVT : <https://ccdesvalleesdethones.fr/>

sur les postes informatiques disponibles aux lieux et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

• **en version papier** dans les lieux désignés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet :

d'une part sur support papier, dans les lieux listés dans le tableau ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

d'autre part sur support dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête :

• **par voie postale** à la CCVT, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES ;

• **par courrier électronique** à l'adresse suivante : scot-fier-aravis@democratie-active.fr

Les observations et propositions écrites ou orales du public pourront par ailleurs être transmises au Commissaire enquêteur au cours des permanences organisées aux lieux, jours et heures définies dans le tableau ci-après.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels de la CCVT, et des lieux d'enquête publique indiqués dans le tableau ci-après, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-fier-aravis/> et sur le site de la CCVT www.ccdesvalleesdethones.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

La CCVT est l'autorité responsable et compétente en matière de révision du SCoT Fier-Aravis. De ce fait, toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique doit s'effectuer par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCVT, 14 rue Bienheureux Pierre Favre, 74230 THÔNES.

Cet avis sera publié au siège de la CCVT, sur son site internet et dans les communes qui la compose.

Collectivités territoriales	Lieux	Horaires d'ouverture au public	Permanences du Commissaire enquêteur	Poste informatique disponible gratuitement
THÔNES	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) 14 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 THÔNES	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	9 octobre 2025 9h - 12h 22 octobre 2025 18h - 21h (hors ouverture) 12 novembre 2025 9h - 12h	Espace numérique Lundi, Mercredi et Vendredi 9h - 12h Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30 - 16h30
DINGY-SAINT-CLAIR	Mairie de DINGY-SAINT-CLAIR 55 place de l'église 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	13h30 - 15h30 Mardi : 9h - 11h30 Jeudi : 9h - 11h30 et 17h - 18h	23 octobre 2025 9h - 12h	Bibliothèque Jeudi 15h30 - 18h30 Samedi 10h - 12h
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Mairie de SAINT-JEAN-DE-SIXT 67 route du Grand Bornand 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT	Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h	14 octobre 2025 9h - 12h 30 octobre 2025 9h - 12h	Mairie Horaires d'ouverture
SERRAVAL	Mairie de SERRAVAL Chef-Lieu 74230 SERRAVAL	Lundi, Mardi, Vendredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h et 15h30 - 18h30	6 novembre 2025 15h30 - 18h30	/

VOTRE JOURNAL version

NUMÉRIQUE

L'Essor Savoyard | par abonnement ou à l'unité



MAIRES,
COLLECTIVITÉS,
HÔPITAUX...
Dématérialisez
vos marchés sur
proxilegales.fr

PROXILEGALES

Publiez vos marchés à plus de 18 000 entreprises déjà inscrites sur Proxilegales.fr

95€ la publication de votre marché. P. SCE et 10€ de frais de dossier.